

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 17 MARS 2021

Rapport de la commission ad'hoc sur le préavis 05/2021 relatif au règlement des transports scolaires AISGE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre commission a rencontré par visioconférence Mme Françoise SAMUEL et M. Philippe DEPIERRE en date du 9 mars 2021 afin que le préavis cité en titre nous soit présenté. Suite à cette présentation, la commission ad'hoc composée de Mme Marie-José HAUTIER (St-Cergue), Mme Céline HELLER-BERGER (Trélex), M. Yann BECHTEL (Givrins), M. Christian DUGON, (Arzier-Le Muids), Mme Noémie DUNAND, (Genolier) a continué la discussion.

Le règlement cantonal du 19 décembre 2011 sur les transports scolaires contraint les communes [association intercommunale scolaire] à décider d'un règlement sur les transports scolaires. Le comité directeur de l'AISGE a élaboré un règlement conforme aux exigences cantonales qui a d'ores et déjà été validé par le juriste du Département de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Jusqu'à présent, les transports scolaires de l'AISGE étaient uniquement encadrés par le règlement cantonal. Désormais, un règlement particulier pourra s'appliquer à nos transports scolaires.

Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc vous recommande d'accepter le préavis 05/2021 relatif au règlement des transports scolaires AISGE.

Genolier, le 9 mars 2021

Marie-José HAUTIER



Céline HELLER-BERGER



Yann BECHTEL



Christian DUGON



Noémie DUNAND

